

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052301 - TRAVAUX CHAUFFAGE ECHIQUIER - SOLLICITATION AU TITRE DU FONDS VERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose que par délibération n° BC09012301 du 09 janvier 2023, le Bureau Communautaire sollicitait auprès de l'Etat un taux de subvention de 80 %, au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert, pour les travaux de chauffage du Centre Culturel de l'Echiquier.

Les subventions sollicitées tenant compte du chiffrage prévisionnel avant la présentation de l'avant-projet détaillé (272 500 euros HT), il convient de modifier le plan de financement tenant compte du nouveau chiffrage (263 000 euros HT), et de la distinction entre DETR-DSIL (base 272 500 euros de dépenses subventionnables) et Fonds Vert (base 263 000 euros de dépenses subventionnables), et ce, en respectant 20 % d'autofinancement.

Le plan de financement modifié serait donc le suivant :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Centre Culturel de l'Echiquier : Travaux chauffage-ventilation, et mise en place gestion technique bâtiments	Robinets thermostatiques	4 000,00 €	Subvention Etat - DETR ou DSIL	109 000,00 € (41,44 %)
	Remplacement des convecteurs électriques	16 500,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	101 400,00 € (38,56 %)
	Ventilation double flux hygiénique Bureaux / loges / locaux techniques / Salle activités	27 000,00 €		
	Ventilation double flux hygiénique Sanitaires personnel / Salle de répétition	18 500,00 €		
	Pompes de circulation chauffage	24 000,00 €		
	Centrales de traitement d'air CINEMA / SPECTACLES	173 000,00 €	Autofinancement	52 600,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	263 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	263 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement et la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Centre Culturel de l'Echiquier - Travaux chauffage-ventilation et mise en place gestion technique des bâtiments* », pour un montant de 101 400,00 euros au titre du Fonds Vert,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention Fonds Vert correspondante auprès des Services de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230509-BC09052301-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérongère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérongère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052302 - TRAVAUX CHAUFFAGE MANOIR - SOLLICITATION AU TITRE DU FONDS VERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose que par délibération n° BC09012302 du 09 janvier 2023, le Bureau Communautaire sollicitait auprès de l'Etat un taux de subvention de 80 %, au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert, pour les travaux de chauffage du Manoir des Sciences de Réaumur.

Les subventions sollicitées tenant compte du chiffrage prévisionnel avant la présentation de l'avant-projet détaillé (66 500 euros HT), il convient de modifier le plan de financement tenant compte du nouveau chiffrage (87 000 euros HT), et de la distinction entre DETR-DSIL (40 %) et Fonds Vert (40 %).

Le plan de financement modifié serait donc le suivant :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Manoir des Sciences de Réaumur : Travaux chauffage	Rénovation de la ventilation simple flux	7 000,00 €	Subvention Etat - DETR ou DSIL	34 800,00 € (40 %)
	Remplacement des ventilo-convecteurs	80 000,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	34 800,00 € (40 %)
			Autofinancement	17 400,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	87 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	87 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du plan de financement et la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Manoir des Sciences de Réaumur : Travaux chauffage* », pour un montant de 87 000,00 euros au titre du Fonds Vert.
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter la subvention Fonds Vert correspondante auprès des Services de l'Etat
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052303 - SOLLICITATION SUBVENTION SYDEV - ETUDE TOITURE CENTRE AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la rénovation de la toiture du centre aquatique, il sera mené une étude de la charpente pour calculer la charge admissible au remplacement du revêtement et des puits de lumière vétustes. A cette occasion l'étude portera également sur la capacité de la charpente actuelle à recevoir des panneaux photovoltaïques, le bâtiment étant dans la liste prioritaire des sites potentiels du SYDEV (puissance installable 200KWc et production envisageable 240MWh).

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230509-BC09052303-DE

Le bureau d'étude ECTS a été missionné à cet effet pour un montant de 6 375€ HT.

Il est possible d'obtenir une aide du SYDEV sur cette prestation car elle porte sur une aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation sur des toitures existantes.

Le montant maximum de l'aide est de 5 000 euros.

L'étude demandée répondant aux critères du SYDEV et le bureau d'étude ECTS ayant les qualifications requises, il est proposé au bureau communautaire de solliciter cette aide à hauteur de 5000€ (soit 78.43%).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès du Sydev pour un montant de 5 000,00 euros,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention au SYDEV,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052304 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente indique que :

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230509-BC09052304-DE

- la Commission Aménagement du Territoire propose le vote d'une subvention de 5 000 euros auprès du Club Entreprises du Pays de Pouzauges, dans le cadre de la convention pluriannuelle en cours de renouvellement, ainsi que le renouvellement de l'adhésion (140 euros)
- la Commission Sports propose le vote d'une subvention de 16 810 euros auprès du Pouzauges Bocage Football Club au titre des frais de déplacements de ses équipes.

Après l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau Communautaire :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes au Club Entreprises du Pays de Pouzauges pour 140 euros,
- **VOTE** les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :
 - o Auprès du Club Entreprises du Pays de Pouzauges pour 5 000 euros,
 - o Auprès du Pouzauges Bocage Football Club pour 16 810 euros.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052305 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,

Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide du SIAEP
2023/ANC06	TEXIER Pierre	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	17 102,80 €	1 800,00 €	0,00 €
2023/ANC07	CHAUVEAU Lionel	TALLUD SAINTE GEMME	14 905,20 €	900,00 €	0,00 €
2023/ANC08	GUIMBRETIERE Paulette	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	9 468,80 €	450,00 €	0,00 €
TOTAUX			41 476,80 €	3 150,00 €	0,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 3 150 €.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052306 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Michel Gaborit, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 45 170 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

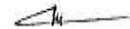
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU**



N° de dossier	Nom du demandeur	Adresse du projet	Commune du projet	Type de travaux	Équipement avant travaux	Équipement après travaux	Gain énergétique en %	Montant travaux TTC	Montant travaux HT	Normatif des équipements	Estimation aide MEE	Montant de l'aide CEE	Normatif de l'aide CEE	Perte à charge
PTREH_09	SARAZIN Nicolas	199, La Briellennec	Stevrenn - Saint Michel Mont Mercure	Remplacement de 3 menuiseries bois par aluminium PVC double vitrage sévère isolant - Porte d'entrée	C	C	10,83%	11 889 €	11 269 €	11 269 €	320 €	158 €	340 €	10 961 €
PTREH_10	MAURE Rémi	30, La Grande Boute	Saint-Hermin	Isolation des combles perdus	D	C	14,32%	3 482 €	3 300 €	3 300 €		1 346 €	1 000 €	1 137 €
PTREH_11	HERAUX Alexis	L'abbaye Rambaud	Pouzanges	Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois	E	D	34,02%	22 553 €	21 377 €	21 377 €	4 000 €	4 000 €	750 €	21 803 €
PTREH_12	SOIKER ENOC - RAJAD Benjamin (locatif)	Pt : 34 Rue de la Croix de Pierre 6, rue du Champ de la Vie	Pt) : Stevrenn - La Fosseville Stevrenn - La Fosseville	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	C	B	33,33%	13 391 €	11 555 €	11 555 €		9 000 €	2 000 €	5 191 €
PTREH_13	BATY Florence	245, Chemin des Chevannes, La Prairie	La Malleville-Tilly	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	D	C	23,23%	12 528 €	11 875 €	11 875 €		4 000 €	1 000 €	7 328 €
PTREH_14	SOURISSEAU Emeline (locatif)	Pt) : 18 Avenue des Houles	Pouzanges	Rénovation complète d'une maison par en faire une colocation (3 permises, 6pts (3 chambres))	C	A	56,08%	19 961 €	17 127 €	34 492 €			3 000 €	196 961 €
PTREH_15	ALGERON Patrick	6, rue des Bénédictons	Pouzanges	Forêt à chaudière Air/Air - Inert bois - Menuiseries bois double vitrage peu émissif	C	C	24,88%	10 399 €	9 492 €	9 492 €	800 €	242 €	950 €	9 307 €
PTREH_16	LEMONNE Florence	1, rue de la Pierre Blanche	Pouzanges	Isolation des rampants, des murs et sol d'une pièce	C	B	26,10%	8 505 €	8 136 €	8 136 €		568 €	2 000 €	5 660 €
PTREH_17	MONOT Jacques	3, rue de Pébrance	Neuilloutais	IEE (1 passage) - Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	D	C	31,70%	23 932 €	22 618 €	22 618 €	3 720 €	4 333 €	2 000 €	15 314 €
PTREH_18	PAPAILLON Robert	10 Allée des Sarrats	Pouzanges	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	C	C	35,09%	15 752 €	14 931 €	14 931 €	3 033 €	2 500 €	970 €	9 282 €
PTREH_19	BRIANET COULAS Charles (locatif)	Pt) : 6, Impasse de la Trinitaire 7, Allée des Feuilles Vertes	Pouzanges	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	D	C	29,07%	13 863 €	13 140 €	13 140 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €	4 845 €
PTREH_20	GASNER Olivier	2, rue du Grand Pré	Stevrenn - La Fosseville	Installation Chaudière bois à bois individuel	C	C	27,25%	8 698 €	8 453 €	8 453 €		205 €	1 000 €	5 528 €
PTREH_21	FORNIN Clément (locatif)	Pt) : 18, rue des Gaudins 4, Impasse Oubassé	Pouzanges Chauvignes (05 00)	Isolation des murs par l'intérieur - Isolation du sol - Pannes à chaudière air/air - VMC Hygro A - Installation bloc pompe-vent LHC	E	E	59,12%	30 287 €	28 318 €	24 447 €		4 614 €	5 000 €	22 073 €
PTREH_22	ROTURER Raphaël et Sylvain	2 La Rollière	Stevrenn - La Prairie sur Sèvre	Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés avec production d'eau chaude	C	B	36,54%	24 738 €	23 448 €	23 448 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €	13 738 €
PTREH_23	CARTEAU Georges	43 Avenue des Houles	Pouzanges	Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés avec production d'eau chaude	E	D	28,97%	15 333 €	14 334 €	14 334 €	4 000 €	4 000 €	1 600 €	9 875 €
PTREH_24	MARTIN Alain	47 Bis Avenue des Monts	Saint-Hermin	Remplacement VMC double flux HTS	D	C	10,77%	1 135 €	1 133 €			820 €	350 €	
PTREH_25	HESTIBAGH Didier	71, La Fontassière	Neuilloutais	Remplacement de la chaudière fuel de 2018 par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	C	C	24,45%	20 402 €	19 314 €	19 314 €	3 142 €	4 000 €	560 €	12 300 €
PTREH_26	BIZON Pierre et DELATOUR Lisa	24 La Louette	Merisignie	Remplacement de 3 menuiseries extérieures - Installation de volets roulants - VMC Hygro B - Installation d'une Pompe à Chaleur Air/Eau	E	D	35,91%	32 129 €	29 944 €	29 944 €		2 500 €	2 000 €	27 439 €
PTREH_27	MARTHIN Samuel (locatif)	Pt) : 41, rue Armand Miquel 11, rue des Héberts	Stevrenn - La Fosseville NANTES (44 000)	Isolation des murs par l'intérieur parée - Isolation des rampants - Installation VMC Hygro B - Remplacement du BEC	F	D	45,27%	20 125 €	17 670 €	5 363 €	1 309 €	375 €	3 000 €	16 083 €
PTREH_28	RAUTURER Daniel	9, rue de la Gaudinière	La Malleville-Tilly	Isolation des murs par l'intérieur - Isolation des combles perdus	D	C	33,30%	22 270 €	21 025 €	21 025 €	4 000 €	1 441 €	5 000 €	13 772 €
PTREH_29	GUILLOTTEAU Bernard	160, Nauléac	Stevrenn - Saint Michel Mont Mercure	Installation d'une pompe à chaleur air/air et remplacement du ballon d'eau chaude sanitaire par un chauffe-eau thermodynamique	D	C	46,64%	18 732 €	14 154 €	14 154 €	400 €	305 €	3 000 €	12 825 €
PTREH_30	RENAUD Didier	3, La Prairie	Neuilloutais	Isolation des murs par l'intérieur	D	D	28,87%	21 793 €	20 518 €	20 518 €	3 600 €	750 €	1 490 €	18 870 €
PTREH_31	RAUD Alain	1, rue des Pivots	Pouzanges	Installation chaudière gaz à très haute performance énergétique avec production d'eau chaude sanitaire	D	C	13,47%	5 964 €	5 422 €	5 422 €		279 €	1 000 €	4 695 €
PTREH_32	CHAMARE Claude	17, rue de la Gaudinière	La Malleville-Tilly	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	C	B	19,36%	20 983 €	19 689 €	19 689 €	3 114 €	4 000 €	1 000 €	12 969 €
PTREH_33	VOISNE Franck (locatif)	Pt) : 8, rue du Perc 8, Le Bois Rouzeau	Pt) : Stevrenn - Saint Michel Mont Mercure Saint Paul en Paroisse (05002)	Isolation des murs par l'intérieur - Isolation du plancher bas - Menuiseries ALU double vitrage - VMC Hygro A - BEC - Radiateurs électroactifs programmables à remote	G	D	57,34%	52 209 €	47 464 €	37 390 €			3 000 €	41 205 €
PTREH_34	DRENUF Olivier	20, rue de la Fontaine aux Loups	Stevrenn - La Fosseville	Remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/air avec production d'ECS	C	C	17,70%	16 843 €	15 964 €	15 964 €		4 000 €	950 €	12 282 €
PTREH_35	SAS du Canal VALLANT Jimmy	Pt) : 18, rue des Faignais 5, rue du Canal	Stevrenn - Saint Michel Mont Mercure Stevrenn - La Fosseville	Isolation des murs et du plafond du cellier - Installation 2 blocs portes isolantes	E	D	27,51%	25 466 €	21 615 €	3 314 €	417 €	1 810 €	1 810 €	21 444 €
Totaux														
644 414 € 604 922 € 57 323 € 45 070 € 521 741 €														

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052307 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230509-BC09052307-DE

Monsieur Michel Gaborit, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052308 - CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée a transmis à la Communauté de Communes deux listes de créances éteintes. Les montants portent sur le seul budget général, et sur des créances sur redevances d'ordures ménagères :

- 116,87 euros auprès de personnes morales
- 273,37 euros auprès de personnes physiques

Soit un total de 390,24 euros.

Les créances éteintes résultant de décisions extérieures (commission de surendettement, liquidation judiciaire, notamment), celles-ci s'imposent à la Collectivité ; aucune action en recouvrement n'est donc possible sur les créances arrivées à extinction.

Les créances éteintes n'ayant pas fait l'objet d'une admission préalable en non-valeur, leur remboursement pourra être sollicité auprès du SCOM Est-Vendéen.

Les crédits budgétaires afférents ont été ouverts au budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des créances éteintes présentées par le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, pour un montant de 390,24 euros (Budget Général),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le remboursement des créances éteintes relatives aux redevances d'ordures ménagères et non préalablement admises en non-valeur, auprès du SCOM Est-Vendéen.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 03 mai 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Antoine HERITEAU.

Délibération n°BC09052309 - MISE EN JEU AU TITRE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT - EXTINCTION DE CREANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC24091924 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2019, portant garantie d'emprunt auprès de l'association ANTENNA,

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que par délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2019, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges s'est portée garante à hauteur de 10 % d'un emprunt souscrit par l'association ANTENNA (les C.C. Terres de Montaigu, Pays de Mortagne-

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230509-BC09052309-DE

sur-Sèvre, Pays des Herbiers et Saint-Fulgent-Les-Essarts se portant chacune garante de 10 % également).

L'association ANTENNA a été placée en liquidation judiciaire le 23 juin 2022. Les dettes contractées par l'association sont donc imputables aux E.P.C.I., s'étant portés garants, dans la limite de leurs engagements financiers. Pour la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, la somme de 12 629,62 euros a été remboursée à l'établissement financier (Caisse Régionale de Crédit Mutuel Océan), dont 12 485,33 euros de capital et 144,29 euros d'intérêts.

L'opération comptable liée à la mise en jeu de la garantie d'emprunt, nécessitant de considérer la Communauté de Communes comme créancière de l'association, du fait de la prise en charge de la quote-part d'emprunt, il revient toutefois à la collectivité de prendre acte de l'extinction de cette créance, suite à la liquidation judiciaire de l'association.

Les crédits budgétaires correspondants ont été ouverts par décision modificative au cours du Conseil de Communauté du 04 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de l'extinction de la créance d'un montant de 12 629,62 euros envers l'association ANTENNA, correspondant à la prise en charge d'une quote-part de l'emprunt Crédit Mutuel n° 15519 39004 000206505 30, au motif que le débiteur est défaillant.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 19/05/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Antoine HERITEAU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Liste des délibérations examinées
lors du Bureau Communautaire du 09 mai 2023

BC09052301	TRAVAUX CHAUFFAGE ECHIQUIER - SOLLICITATION AU TITRE DU FONDS VERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	APPROUVEE
BC09052302	TRAVAUX CHAUFFAGE MANOIR - SOLLICITATION AU TITRE DU FONDS VERT : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	APPROUVEE
BC09052303	SOLLICITATION SUBVENTION SYDEV - ETUDE TOITURE CENTRE AQUATIQUE	APPROUVEE
BC09052304	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023	APPROUVEE
BC09052305	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	APPROUVEE
BC09052306	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE	APPROUVEE
BC09052307	OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS	APPROUVEE
BC09052308	CREANCES ETEINTES	APPROUVEE
BC09052309	MISE EN JEU AU TITRE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT - EXTINCTION DE CREANCE	APPROUVEE

Mise en ligne le 15 mai 2023